

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE MONESTIER MERLINES

Folio : 456

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 09
Absents : 02

N° 2023-08-08

Séance du 08 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois

Et le huit décembre

A dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie LE GALL, Maire.

Présents : M. Sylvain COUDERT, M. Jean-Paul DEVEDEUX, M. Claude FERLANDA, Mme Nathalie LAVAL, Mme Nathalie LE GALL, Mme Laurence LEPEITRE, M. Marcel OLLIER, Mme Maryvonne PRADEL, M. Sylvain OLLIER

Absent excusés : /

Absents : Mme Elodie COURTET ; Mme Géraldine GOURGEONNET

Date de la convocation : 28 novembre 2023

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul DEVEDEUX

Objet : PASSATION DU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant prochainement à l'échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat.

Considérant le contenu des propositions, Madame le Maire propose de retenir le projet de contrat de la C.N.P.

A l'unanimité, le conseil municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré, décide :

- De retenir la proposition de la C.N.P et de conclure avec cette société un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel prenant effet à compter du 01 janvier 2024 et pour une durée de un an,
- D'autoriser Madame le Maire à signer le contrat d'assurance avec la C.N.P

| | | | | |
|--------------|--------------|-----------|------------|----------------|
| Votants : 09 | Pouvoirs : 0 | Pour : 09 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|--------------|--------------|-----------|------------|----------------|

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.



Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Prefecture le 09/01/2024
Et de la publication le 09/01/2024

